

Le Dossier Technique Amiante



L'amiante a largement été utilisé dans la construction entre les années 1950 et 1980, principalement dans les flocages, les produits en fibrociment, les calorifugeages et les faux plafonds. L'amiante est cancérigène et des risques existent en matière de santé, même en cas d'exposition ponctuelle et limitée. Le risque se caractérise par une dispersion des fibres d'amiante dans l'air intérieur du logement. Or l'inhalation de fibres d'amiante présente un risque avéré de cancer. En conséquence, la réglementation impose aux propriétaires des mesures de détection (prévention du risque), de surveillance (surveillance du risque), de travaux (confinement ou élimination du risque) et d'information (constitution d'un dossier technique). Les actions de détection, de surveillance et de travaux sont effectuées uniquement par des techniciens et entreprises spécifiquement habilités.

Les obligations pesant sur les propriétaires varient selon le type d'immeuble et son usage.

Informations Générales

[widgetkit id=15]